



## Participation aux frais de justice pour les recours contre les

L'air de rien la lutte contre le projet se poursuit ! Il est aujourd'hui question du recours contre le "marché public" pour les travaux de déploiement des caméras déposé au Tribunal administratif par 2 élu.es minoritaires, de Changeons les Règles et d'un second contre l'autorisation délivrée par la préfecture (prochainement lancé).

Dans cette démarche judiciaire votre soutien est essentiel. Contre un marché public entaché d'illégalité, selon les jurisprudences, mais aussi pour dénoncer symboliquement un mode de fonctionnement antidémocratique qui s'est installé de manière plus générale. Pour le respect du droit et pour la justice. Pourquoi en sommes-nous arrivés à saisir la justice ? Car ni le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ni le Règlement Intérieur du conseil municipal ne sont respectés par le maire. Les manquements à la souveraineté du Conseil Municipal n'ont pas commencé avec l'installation des caméras et la liste des projets qui n'ont jamais fait l'objet de délibération s'allonge : travaux de la rue du littoral, travaux de la rue de l'Ayet, travaux du gymnase... Le Conseil municipal aurait dû pouvoir se prononcer sur l'intérêt, la priorisation ou le budget de ces projets... Pourtant, ils avancent sans consultation, n délibération ... En ce qui concerne le projet des caméras, il a été demandé à de multiple reprises des informations, des chiffres, des documents, et ce à l'oral comme à l'écrit, lors de plusieurs

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/9tE0ZtYe>



*Scannez-moi !*



Cette cagnotte vous est proposée par :

**Soline Caillé**